

Département de l'Indre



MAIRIE

DE

**BAUDRES**

36110



☎ 02 54 40 82 11

📠 02 54 40 87 71

mairie-de-baudres@wanadoo.fr

**Arrêté Municipal n°2024-17 du 01 août 2024**

**ARRETE ETABLISSANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNEE 2024**

**Le maire de Baudres,**

VU le code Général de la Fonction Publique,  
VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale ;  
VU l'arrêté du 26 août 2021 portant définition des lignes directrices de gestion,  
VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;

**ARRETE**

**Article 1** – Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe est établi comme suit pour l'année 2024.

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
M. Sébastien CHAMPAGNE	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe

**Article 2** – Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de l'Indre qui en assurera la publicité conformément aux dispositions des articles L522-24, L522-26, L522-28, L522-29 du code général de la fonction publique.

**Article 3** – Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

**Le Maire,**

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Pour le Maire, l'adjointe,  
Maryvonne BOUQUIN.

Le 01 août 2024

